



**HAL**  
open science

# L'INFLUENCE HORS EUROPE DE LA IVème DIRECTIVE: LE PROJET MAROCAIN DE NORMALISATION COMPTABLE

Claude Perochon

► **To cite this version:**

Claude Perochon. L'INFLUENCE HORS EUROPE DE LA IVème DIRECTIVE: LE PROJET MAROCAIN DE NORMALISATION COMPTABLE. Actes du neuvième congrès, May 1988, France. pp.cd-rom. hal-00823788

**HAL Id: hal-00823788**

**<https://hal.science/hal-00823788>**

Submitted on 1 Jul 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'INFLUENCE HORS EUROPE DE LA IVème DIRECTIVE :  
LE PROJET MAROCAIN DE NORMALISATION COMPTABLE

PEROCHON Claude



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE - 273 -  
CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS  
CHAIRE DE TECHNIQUE FINANCIÈRE ET COMPTABLE DES ENTREPRISES

Professeur C. PÉROCHON

Paris, le 18 avril 1988

L'INFLUENCE HORS EUROPE DE LA IVÈ DIRECTIVE ;

LE PROJET MAROCAIN DE NORMALISATION COMPTABLE

La normalisation comptable revêt des formes fort différentes selon les pays allant de la simple émission de principes généraux de présentation et d'évaluation, jusqu'à la mise en place de dispositions drastiques, non seulement en matière d'états financiers mais, en amont de ceux-ci, en matière de tenue des comptes (Plans Comptables).

On ne saurait pour autant parler de "normalisation molle" dans le premier cas, et de "normalisation dure" dans le second, car la rigueur de la norme est aussi forte dans les deux cas. En fait, c'est le champ de la normalisation qui est beaucoup plus large dans le dernier cas puisqu'il transcende la normalisation de type anglo-américain (premier cas) par :

- l'imposition aux entreprises de modèles généraux, rigides et contraignants, de présentation des états financiers (bilan, compte de résultat, tableau de financement, annexe...)

- l'obligation pour les entreprises, pour obtenir ces états financiers, de tenir les comptes, d'enregistrer les opérations selon un "Plan Comptable Général", dont la codification, la terminologie, les règles de fonctionnement sont strictement définies et applicables à toutes les firmes.

Nous désignons par "Normalisation-Codification" cette seconde approche, dont la France présente l'archétype, dans la sphère des économies occidentales, laissant une place au "marché".

.../...

Avant la IV<sup>e</sup> Directive, avant le développement des normes internationales de l'OCDE, de l'IASC, on pouvait caricaturalement opposer les deux écoles :

- école anglo-américaine : sévères exigences de fond (principes comptables ; méthodes d'évaluation), peu d'exigences de forme dans le cadre d'un libéralisme presque libertaire.

- école franco-allemande : sévères exigences formelles (modèles d'états ; codification ...), moindres exigences de fond, dans le cadre d'une économie plus dirigiste, voire d'une "planification souple".

Le développement de la concertation comptable et financière internationale (lié à celui des échanges économiques) a fait se rapprocher considérablement les deux écoles ; plus précisément c'est la seconde qui s'est rapprochée de la première en intégrant ses exigences de fond ; tel a été notamment le cas de la France (en application de la IV<sup>e</sup> Directive) qui a inclus dans ses textes légaux et réglementaires, principes comptables fondamentaux, méthodes d'évaluation, objectif d'image fidèle, assez sérieusement négligés antérieurement. Cette intégration s'est faite tout en conservant les particularités propres au modèle primitif, et même, en France, en les renforçant : caractère général du modèle (les plans "professionnels" ne comportant que de légères retouches, le cas échéant), meilleur ancrage sur le raccordement avec l'analyse macro-économique (ex : passage par la valeur ajoutée)...

C'est pourquoi l'on peut dire qu'aujourd'hui la normalisation comptable française (mais aussi allemande, belge...) peut être considérée comme plus complète, plus poussée que la normalisation anglo-américaine, parce que :

- aussi riche sur le fond

- mais recouvrant un champ plus large, incluant la définition de présentations-types des états, ainsi qu'une terminologie et une codification communes à toutes les entreprises.

Ainsi, la IV<sup>e</sup> Directive n'a-t-elle fait qu'harmoniser les "Comptes annuels", mais en laissant subsister voire s'affirmer les différences entre les deux écoles de normalisation. Les progrès induits dans l'information comptable et financière apparaissant d'ores et déjà :

.../...

- comme négligeables chez les anglo-saxons (Royaume-Uni, Hollande, Danemark...)

- comme importants en France notamment, au niveau de la qualité de l'information beaucoup plus fiable et pertinente que sous l'emprise du plan 1957..

De nombreux travaux et études en témoignent.

Mais la IV<sup>e</sup> Directive a déjà connu et connaît des développements hors de l'Europe, dans des pays économiquement et culturellement proches. Comme il s'agit de pays en développement, et largement francophones, ils ont été séduits par la Normalisation-Codification et ils s'inspirent donc des normes de la IV<sup>e</sup> Directive à travers un "Plan Comptable Général" :

- tel est le cas du Liban, qui a adopté en 1981 un Plan Comptable très proche du Plan français de 1979-1982.

- de la République démocratique Malgache qui a promulgué le 05/10/ 1987 un plan comptable fortement influencé par la IV<sup>e</sup> Directive (approche française)

- le C. A. C. (Conseil Africain de la Comptabilité) a mis en chantier un projet de norme générale comptable appelée "S. C. A. R.", Système Comptable Africain de Référence, très inspiré des dispositions de la IV<sup>e</sup> Directive

- le Maroc est en train d'adopter un plan comptable national inclus dans un "Code Général de la Normalisation Comptable"(C. G. N. C.) qui affiche clairement son respect des principales normes internationales et notamment de la IV<sup>e</sup> Directive ; ayant eu personnellement la chance d'y travailler, en qualité d'expert-consultant, nous présenterons dans la seconde partie de cet article ce projet (non encore officiellement adopté à ce jour d'avril 1988), après que, dans une première partie ait été étudiée la problématique spécifique de la normalisation comptable dans les pays en développement.

## I. PROBLEMATIQUE DE LA NORMALISATION COMPTABLE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Le choix, dans les pays en développement, entre une conception "informelle" de la normalisation comptable et une "normalisation-codification" ne peut s'arbitrer qu'à partir d'une analyse de leurs besoins spécifiques en la matière. (Seront exclus de l'étude les pays du "bloc de l'Est", la normalisation comptable y présentant d'autres caractères).

Nous analyserons ces besoins sur deux plans :

- celui de l'information comptable et financière attendue des entreprises par les divers utilisateurs
- mais aussi celui de la formation à la compréhension, l'élaboration et la lecture de ces informations ; ce deuxième aspect serait sans doute mineur dans les pays industrialisés, il est au contraire essentiel dans les pays en développement.

### A - LES BESOINS SPECIFIQUES D'INFORMATION (comptable et financière)

Nous distinguerons les besoins des entreprises puis ceux de leurs partenaires, en mettant à part, dans un troisième point ceux de l'Etat.

#### 1° - Les besoins des entreprises

Dès lors que nous nous sommes placés dans le cadre d'économies de marché, on peut se demander s'il existe des besoins d'information spécifiques des entreprises des pays en développement.

Pour l'essentiel la réponse est négative, ces entreprises ont comme celles des pays industrialisés, besoin d'indicateurs fiables et pertinents de structure, d'activité, de performances... Le concept de résultat courant celui de capitaux propres ou de besoin de financement ne sauraient varier selon la latitude ou la longitude...

Il existe cependant un certain nombre de particularismes propres aux pays en développement :

a) - Importance du secteur "informel" et des T.P.E (très petites entreprises)

Une fraction notable de l'activité économique est le fait d'entités de très petite taille, généralement non conscientes d'une problématique comptable et financière différente de la fiscalité.

Ces micro-entreprises ont besoin d'être amenées à la comptabilité par des modèles aussi simples que possible, à la portée des chefs d'entreprises concernés. D'où l'intérêt pour eux d'une analyse "par nature" des charges et produits composant le résultat, étape élémentaire mais indispensable d'un raisonnement qui les conduira, ensuite, à une ventilation "par fonctions" de ces éléments ("comptabilité analytique de gestion").

b) - Absence de Bourse de Valeurs

Ces pays n'ont généralement pas de Bourse des Valeurs, ou, lorsqu'il en existe, la Bourse représente une part dérisoire de l'activité économique.

Or le modèle financier anglo-américain est essentiellement conçu pour l'information d'un capitalisme boursier, pour l'information de l'actionnaire et beaucoup moins pour celle du chef d'entreprise et celle de ses partenaires commerciaux.

c) - Importance du rôle de l'Etat

Dans les pays en développement, le rôle des entreprises publiques, et des établissements publics de l'Etat est particulièrement important et représente une fraction de la p.i.b dépassant souvent 30%. Dès lors, les entreprises de ces pays réalisent de très nombreuses opérations avec l'Etat, en tant que puissance publique évidemment (aspect fiscal de la gestion) mais aussi en tant que partenaire économique important, comme client ou comme fournisseur ; la comptabilité doit permettre de distinguer ces opérations des autres opérations courantes.

d) - Importance des opérations en devises

Les opérations traitées en devises sont beaucoup plus importantes, relativement, que dans les pays développés, pour deux raisons dont les effets s'additionnent :

- le coefficient de dépendance des marchés extérieurs est dans ces pays plus important, tant (ou soit) au niveau des importations qu'à celui (ou soit) des exportations

- le faible poids international, économique et monétaire, de ces pays, leur inflation endémique, conduit les entreprises à subir de façon quasi-systématique les risques des fluctuations de change (achats courants en devises ; équipements en devises ; opérations financières en devises ...)

Le montant relativement lourd de ces opérations, de même que les procédures de contrôle des changes mis en place dans la plupart de ces pays, impliquent un suivi particulier de ces flux de devises.

e) - Distorsions des coefficients de capital

En raison de la faiblesse des coûts de main d'oeuvre (directs) et des charges sociales (exemple Côte d'Ivoire 50% de la p.i.b ; France 73%) et de l'importance relative des amortissements (20% de la VA en moyenne) on peut observer de fortes disparités dans les structures de coûts d'une entreprise à une autre : les proportions du capital et du travail peuvent varier du simple au quadruple en fonction de l'importance des investissements mis en oeuvre. Dès lors, la connaissance de la structure "par nature" des charges est particulièrement intéressante ... ce qui milite encore en faveur d'une analyse par nature du compte de résultat.

On constate ainsi un certain particularisme des entreprises des pays en développement qui n'est pas sans influence sur le choix du type de normalisation comptable.

2° - Les besoins des partenaires de l'entreprise (autres que l'Etat)

- Les "partenaires" de toute entreprise sont, en dehors de l'Etat, les clients, les fournisseurs, les banques, le personnel, les associés, les réviseurs...

Il paraît difficile de faire état de besoins spécifiques d'information de ces partenaires dans les pays en développement, hormis sans doute le suivant, qui intéresse tous ces partenaires, comme l'entreprise elle-même.

a) Base générale de données : Centrales de bilans

La faible taille économique et démographique des Etats en développement rend particulièrement nécessaire l'existence d'une "Centrale de bilans", susceptible d'accueillir les données comptables et financières de l'ensemble des entreprises, et de permettre aux dirigeants comme aux "partenaires" de disposer d'éléments comparatifs indispensables à l'appréciation de la structure et des performances de chaque entreprise.

Il faut en effet rappeler que dans les pays développés le nombre des entreprises et leur organisation professionnelle permettent à chacune d'elles de disposer de données sectorielles économiques et financières précieuses pour leur gestion ; ces conditions ne sont pas réunies dans les pays en développement, ce qui rend plus déterminant le rôle d'une base générale de données, pour la création et le développement de laquelle l'existence d'un Plan Comptable Général est un facteur-clé, en raison de l'homogénéité de présentation et de terminologie qu'il introduit dans les états financiers.

b) Besoins spécifiques des "réviseurs"

Qu'ils soient légaux ou contractuels, les réviseurs des comptes des entreprises sont aux prises, dans les pays en développement, à des difficultés spécifiques tenant à des paramètres institutionnels (absence de "certification" légale), organisationnels (carences parfois très graves dans l'organisation), psycho-sociologiques (absence de consensus autour du principe de contrôle, traditions familiales ou ethniques...) et techniques (comptabilités défailtantes, informatique non maîtrisée ...).

Plusieurs de ces carences ne peuvent être corrigées que progressivement, par la formation des hommes ; en revanche il est un facteur pour lequel des progrès rapides peuvent être obtenus : c'est celui du respect par les entreprises des normes comptables dans l'hypothèse du moins où l'Etat a fait choix d'une normalisation-codification.

En effet qu'est ce qu'un "Plan Comptable Général", sinon un manuel général des procédures comptables communes à toutes les firmes ? Cette forme de normalisation allège considérablement le travail des réviseurs qui n'ont pas à consacrer une fraction notable de leur budget-temps à étudier, pour chaque entreprise, les particularismes de modèles, de procédures, de terminologie ... et qui, de surcroît, ont toutes chances de voir mieux appliqué un "Plan Comptable Général" par le personnel comptable, que des modèles et plans particuliers, différents d'une entreprise à une autre ...

En bref il y a suffisamment de tâches de révision à accomplir aux niveaux du contrôle interne, de l'organisation, des évaluations ... pour ne pas alourdir encore la révision au niveau du modèle comptable dont il est souhaitable qu'il soit identique pour toutes les entreprises (sous réserve des adaptations sectorielles éventuellement nécessaires).

### 3° - Les besoins spécifiques de l'Etat

Dans les pays en développement la pénurie d'informations fiables est sans doute encore plus grande que celle des biens économiques, pénurie au niveau de l'Etat surtout, et par ricochet à celui des entreprises. Nous visons ici non l'Etat-entrepreneur, inclus parmi les entreprises dans les paragraphes précédents, mais l'Etat-puissance publique qui est demandeur d'informations via les comptabilités d'entreprise, notamment en matière :

- de fiscalité
- de comptabilité nationale

#### a) Fiscalité

Dans les pays en développement la quasi-totalité des recettes fiscales de l'Etat provient des entreprises (taxes sur le chiffre d'affaires ; impôt sur les sociétés ; et souvent, fiscalité directe sur les particuliers, retenue à la source dans les entreprises).

Il convient donc que l'Etat ait une bonne connaissance de tous les flux correspondants, dans un contexte psycho-sociologique le plus souvent défavorable (importance de la fraude).

La fonction fiscale de la comptabilité est dans ces pays encore plus importante que dans les Etats développés. Il faut en conséquence :

- que les comptabilités soient fiables (pour le fisc) donc que les comptables en maîtrisent parfaitement la technique
- qu'elles permettent un contrôle aussi facile et efficace que possible.

Voilà qui milite encore en faveur d'une normalisation-codification

#### b) Comptabilité nationale

Qu'ils soient libéraux (telle la Côte d'Ivoire) ou centralistes (tel le Bénin) les pays en développement ne peuvent conduire valablement leur politique économique qu'en prenant appui sur une comptabilité nationale susceptible d'assurer une cohérence minimale des agrégats économiques si difficilement obtenus.

Comment en effet mettre en place, développer et contrôler une politique économique et sociale "active" et forcément relativement dirigiste - c'est une caractéristique socio-politique des pays en développement, même "libéraux" - sans un solide appareil d'informations comptables et financières dont l'essentiel est à prendre là où elles naissent, c'est-à-dire dans les entreprises, les institutions financières, les administrations.

Or, cette comptabilité nationale ne peut constituer son information de base par des enquêtes ou des questionnaires, qui seraient dépourvus de toute fiabilité pour de multiples raisons techniques et psychologiques ; son seul point d'appui réaliste réside dans les comptabilités d'entreprise, qui, en y incluant l'Etat et le Secteur public, les Banques, les Assurances, reflètent la plus grande partie de l'activité économique du pays.

Mais l'information procurée par ces comptabilités est encore plus précieuse si elle est conçue non seulement en fonction des finalités "micro-économiques" de gestion (ce qui est son rôle primordial) mais aussi, dans la mesure où il y a compatibilité, en fonction des besoins "macro-économiques" de la comptabilité nationale et de l'Etat.

Or l'on sait qu'une normalisation-codification (de type français notamment) permet de remplir convenablement cette double fonction ; il y a là encore une raison de plus de voir les pays en développement adopter de tels modèles.

Nous pouvons donc conclure, après cette revue sommaire des besoins d'information, que les pays en développement peuvent difficilement se passer d'un "Plan Comptable Général" ; mais l'étude des besoins de formation qui suit va confirmer et renforcer cette conclusion.

#### B - LES BESOINS SPECIFIQUES DE FORMATION

On peut distinguer trois natures spécifiques de demandes de formation comptable et financière émanant respectivement :

- des chefs d'entreprise et des gestionnaires, et de leurs partenaires directs (banquiers notamment)
- des comptables d'entreprises et des cabinets de réviseurs et de conseils
- du système éducatif national.

##### 1° - Chefs d'entreprise, gestionnaires, banquiers...

Dans les pays en développement il n'existe aucune tradition, aucun héritage en matière de représentation comptable et financière de l'activité économique ; on ne saurait en conséquence y transposer des modèles relevant d'un cadre économique et culturel profondément différent, tels les modèles comptables et financiers anglo-américains qui reposent, certes sur un consensus social, mais avant tout sur des usages, une pratique, fortement ancrés dans les raisonnements et les comportements, et que des normes professionnelles ou légales se contentent d'harmoniser ou d'unifier.

Il faut donc fournir à tous ces utilisateurs de l'information comptable un langage dont ils puissent aisément retenir le vocabulaire, maîtriser la syntaxe, assimiler la sémantique, dans le cadre d'une communication aussi large que possible donc s'étendant à l'ensemble des entreprises.

Ce langage doit être simple, cohérent et, surtout, général ; n'émanant pas spontanément des pratiques professionnelles, il doit donc être imposé aux entreprises (dans un premier temps, jusqu'à intégration par celles-ci dans leur pratique courante) ; il ne peut donc l'être que par l'Etat ... mais avec l'accord des partenaires économiques pour qu'il soit effectivement appliqué.

Toutes ces raisons militent encore en faveur d'une "normalisation-codification" qui fournit notamment les mots de ce langage (la terminologie), sa syntaxe et sa sémantique (présentation et signification des états de synthèse), langage général applicable à tous les secteurs économiques (sous réserve de légères adaptations ...), et qui doit être le support de la formation des dirigeants et cadres.

#### 2° - Professionnels de la comptabilité (Entreprises ; cabinets)

Comme pour les catégories précédentes, les professionnels comptables, ont besoin de ce langage commun, pour les mêmes raisons, auxquelles s'ajoutent des arguments techniques, particulièrement sensibles à ces "fabricants" et "contrôleurs" des comptes :

- l'unicité de présentation des états financiers facilite leur travail de préparation et de contrôle et permet notamment la mise au point de logiciels ad-hoc (unicité intersectorielle, mais qui doit évidemment laisser la possibilité au Plan Comptable de prévoir deux, voire trois "modèles" en fonction de la taille de l'entreprise)

- l'existence, en amont des états financiers, d'un Plan général de comptes, avec leurs règles précises de fonctionnement, constitue une aide considérable pour les cabinets et les entreprises qui n'ont qu'à "greffer" sur ce plan général, le plan particulier de l'entreprise.

Cette aide est particulièrement précieuse pour les petites et moyennes entreprises, comme pour les petits cabinets, qui disposent ainsi, dans le plan, d'une structure comptable qu'il suffit le plus souvent de prolonger à un niveau plus analytique, plus rarement de compléter ...

- la normalisation-codification présente aussi l'avantage, au niveau des personnels comptables, de faciliter la mobilité de ces personnels d'une entreprise à l'autre ...

- enfin, compte tenu du faible niveau, en général, de la formation de ces personnels, l'existence d'un Plan Comptable Général permet, au moment de sa mise en place, un recyclage plus aisé et efficace de ces agents

- par ailleurs il ne faut pas négliger l'avantage résultant, aux yeux de ces personnels, de l'application drastique de règles strictes, ne laissant qu'exceptionnellement place à l'interprétation technique ; c'est ce que fait, le plus souvent, la normalisation-codification alors que la normalisation "informelle", limitée à des principes généraux, contraint fréquemment le comptable à opérer lui-même des choix techniques en fonction des dits principes et le place ainsi, de façon systématique, en "responsabilité". Cette responsabilisation, hautement souhaitable à un certain stade du développement économique et technique, n'est généralement pas revendiquée dans les pays en développement par les comptables de base.

### 3° - Système éducatif

Les divers arguments sociologiques, psychologiques, culturels et techniques ci-dessus invoqués en faveur d'une normalisation-codification sont également présents dans la conception et l'organisation des formations comptables initiales dans les Ecoles, Lycées, Universités.

Un Plan Comptable Général facilite la tâche des professeurs et des étudiants en rendant notamment possibles les préparations collectives d'outils pédagogiques (documents ; audiovisuels ; didacticiels...) et la publication de manuels d'enseignement (le niveau réduit des effectifs scolaires et universitaires et la faiblesse des pouvoirs d'achat sont un frein considérable à l'édition d'ouvrages nationaux).

CONCLUSION : Si dans les pays industrialisés le débat reste ouvert, et le choix difficile, entre normalisation "anglo-américaine" (que nous désignons parfois, par simplification excessive "normalisation informelle") et "normalisation-codification", il paraît en revanche que tout milite, dans les pays en développement, en faveur de cette dernière.

C'est en effet une normalisation en forme de "Plan Comptable Général" qui peut le mieux répondre aux différents besoins évoqués plus haut, que l'on se place du point de vue de l'information, ou du point de vue, complémentaire, de la formation.

Conçus pour une information boursière et hérités d'une longue pratique professionnelle et d'habitudes culturelles, les modèles anglo-américains, même revus et corrigés (si peu) par la IV<sup>e</sup> Directive, s'avèrent incapables de répondre aux défis culturels et techniques de la normalisation comptable dans les pays en développement.

La "normalisation-codification", par contre, permet de surmonter la plupart des obstacles puisqu'elle offre :

- l'unicité d'un langage, à vocation générale, quel que soit le secteur d'activité de l'entreprise ; langage complet avec son vocabulaire, sa terminologie, sa sémantique, sa syntaxe, et qui est à apprendre et maîtriser par les dirigeants comme par les cadres des entreprises, des banques, des cabinets...

- des modèles précis et complets d'états financiers, accompagnés du système de comptes permettant de les obtenir, réalisant ainsi un apport technique essentiel à la communauté économique et financière, dans le cadre de solutions simples, facilitant le contrôle comme la formation

- la coordination, voire la combinaison de l'analyse micro-économique (de gestion) et d'une analyse macro-économique susceptible de servir la comptabilité nationale et l'Etat

- la possibilité pour les entreprises, pour le système bancaire, pour l'Etat, de disposer facilement d'une banque générale de données (Centrale de bilans)

- la possibilité de création de produits techniques et pédagogiques adaptés (logiciels, didacticiels, livres...)

.../...

Devant ces avantages patents on peut s'étonner que les spécialistes anglo-américains de la "comptabilité au service du développement" et notamment le professeur ENTHOVEN n'aient pas accordé aux modèles comptables franco-allemands l'attention qu'ils méritent à ce titre. Il est vrai que les travaux du Pr. ENTHOVEN sur ce thème ont connu leur premier essor dans les années 1965/70, bien avant que la IV<sup>e</sup> Directive ne soit venue améliorer singulièrement ces modèles, par intégration d'exigences de fond (respect des principes comptables et objectif d'image fidèle ; approfondissement des évaluations ...) par trop absentes à l'époque.

Ces reproches ne peuvent plus être formulés aujourd'hui, mais il en est un qui reste possible et qui souligne les limites de l'approche "codificatrice" : c'est la pauvreté, pour la gestion, de l'analyse "par nature" des charges, comparée à l'analyse fonctionnelle pratiquée dans les comptes anglo-américains. S'il faut convenir de cette faiblesse qui semble inhérente à la conception même d'un "Plan Comptable Général" et qui en marque certaines limites, on peut toutefois atténuer sensiblement la critique :

- les nouveaux soldes de gestion fournis notamment par le Compte de Résultat français ont un réel intérêt pour les dirigeants et les décideurs
- les informations de l'annexe permettent à qui le souhaite de "re-tracer" les comptes annuels sur la base d'autres approches que celle du Plan Comptable Général (exemple : Crédit-bail)
- l'analyse par fonctions du résultat est loin d'être sans reproches, son plus grave défaut étant son absence intrinsèque d'objectivité externe puisque les découpages fonctionnels sont étroitement liés à des choix structurels et "politiques" de l'entreprise, ôtant ainsi beaucoup de signification aux comparaisons interentreprises.
- enfin la normalisation-codification qui ne porte pas sur la "Comptabilité analytique de gestion", insiste toujours sur l'intérêt et la nécessité, pour l'entreprise, de cette comptabilité interne.

En définitive la normalisation-codification pratiquée dans le cadre de la IV<sup>e</sup> Directive, notamment par la France, présente les plus grandes vertus pour les pays en développement. C'est ce qu'a, entre autres, compris le Maroc, qui vient d'élaborer un projet de normalisation dont les grandes lignes vont être présentées dans la seconde partie ci-dessous.

## II LE PROJET MAROCAIN DE NORMALISATION COMPTABLE

Pays islamique de vingt-cinq millions d'habitants, ayant adopté une économie libérale largement ouverte vers l'extérieur, le Maroc est très proche de l'Europe tant pour des raisons géographiques et économiques que pour des raisons culturelles : le français est la langue des affaires, beaucoup de cadres ont été formés dans les Ecoles et Universités françaises, ... rémanences juridiques et institutionnelles du protectorat français... Le Maroc aspire d'ailleurs à l'entrée dans la C. E. E.

Sans avoir jamais connu, à ce jour, de "normalisation" comptable officielle, le Maroc a vu ses entreprises, privées et publiques, et son administration fiscale, appliquer assez largement les dispositions du plan comptable français de 1957.

Ces diverses circonstances permettent de comprendre que le Maroc ait cherché, dans son premier projet de normalisation comptable élaboré fin 1986 et qui devrait incessamment connaître son aboutissement légal, à intégrer "fidèlement" la IV<sup>e</sup> Directive ... dans le cadre d'une "normalisation-codification"

En 1983, un "séminaire national pour un plan comptable marocain" réunissait, sous le patronage du Ministère des Finances et du Ministère du Plan, plus de 300 participants représentant les différents partenaires économiques (dont, notamment, les experts-comptables marocains, pour la plupart titulaires du diplôme français). Ce séminaire insistait, dans ses conclusions sur :

"- la nécessité d'une normalisation des documents et des méthodes comptables, et de l'uniformisation du langage dans l'intérêt des entreprises, des créanciers, du système bancaire, du personnel, de l'administration fiscale, de la comptabilité nationale et des pouvoirs publics

- l'harmonisation à réaliser avec les expériences régionales et internationales

- l'intégration des caractéristiques spécifiques marocaines : prédominance du secteur public, importance des très petites entreprises, intervention prépondérante de l'Etat, importance des échanges extérieurs

- les liens de la normalisation avec l'enseignement et la formation initiale et professionnelle

- la dimension "informatique" de la normalisation .

Les travaux menés d'arrache-pied fin 1986 par la "Commission de Normalisation Comptable" composée de représentants des Ministères des Finances et du Plan, et, en majorité, de professionnels experts-comptables (plus de 5 000 heures de travail) ont permis l'élaboration d'un ouvrage d'environ 500 pages, le "Code Général de la Normalisation Comptable" qui est en passe d'être rendu obligatoire pour les entreprises publiques avant d'être étendu à l'ensemble des entreprises.

Nous présenterons d'abord les "bases conceptuelles et techniques" de ce Code, avant d'en commenter les états de synthèse.

#### A - BASES CONCEPTUELLES ET TECHNIQUES

On peut successivement analyser :

- les principes directeurs du plan marocain
- le dispositif "de fond"
- le dispositif "de forme"

##### 1° - Principes directeurs de la normalisation comptable marocaine

Les termes mêmes de "Code Général de la Normalisation Comptable" en définissent l'ambition, car le mot "Code" a, dans la langue française, une force particulière :

- une dimension juridique, les dispositions qu'il contient ayant force légale ou réglementaire

- une dimension structurelle, un "Code" formant un ensemble complet, coordonné, cohérent de règles constituant une source de droit spécifique et autonome

- une dimension pédagogique, car un code constitue un outil pratique, un recueil exhaustif conçu pour faciliter la communication avec ceux qui ont à l'appliquer donc à l'apprendre

- une dimension morale, car un code est incitatif de comportements (respect de ce code ; exemple : "code de bonne conduite", code "moral"...)

Le qualificatif "général" exprime, lui, la vocation du Code à s'appliquer à toutes les entités économiques, quel que soit leur objet, leur statut, leur dimension...

Pour atteindre cet objectif très large, le Code est scindé en deux parties :

- une "Norme Générale Comptable" (N. G. C.), conçue comme "le cadre général de la normalisation susceptible de constituer la plateforme unique et le langage comptable commun du plus grand nombre d'entités économiques quelles que soient leurs spécificités"

- un "Plan Comptable Général des Entreprises" (P. C. G. E.) qui présente le dispositif d'application de la N. G. C. aux "entreprises" au sens le plus large (sauf banques, assurances...)

Nous désignerons ce Plan par le sigle P. C. M. dans la suite de l'exposé.

C'est dans la Norme Générale que l'on trouve les choix fondamentaux de cette normalisation marocaine. Elle présente successivement :

a) les caractères fondamentaux de la Norme

Les deux objectifs primordiaux :

- servir de base à l'information et la gestion de l'entreprise (pour elle-même ; rôle "interne")

- fournir une image fidèle à tous les utilisateurs des comptes, privés ou publics ...

sont atteints par la définition

- d'une analyse économique et financière "pertinente" et "fiable"
- d'un dispositif de fond et de forme cohérent

b) les principes comptables fondamentaux retenus

Au nombre de sept, ces principes présentent la caractéristique d'être unanimement acceptés par les normes internationales, dont la IV<sup>è</sup> Directive. C'est pourquoi n'y figurent pas

- le principe anglo-américain de prééminence de la réalité sur l'apparence

- le principe français de "régularité et de sincérité" qui ne réunissent pas cette unanimité.

Leur application doit conduire à l'obtention, dans les états de synthèse, d'une "image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats" de l'entreprise

c) les règles générales d'organisation de la comptabilité

Exposé des structures techniques de la comptabilité, du plan de comptes, des livres et supports comptables, des procédures d'enregistrement, des procédures de traitement, des modalités de préparation des états de synthèse... qui caractérisent et qualifient comme telle la "comptabilité normalisée"

d) les états de synthèse

Ces "Comptes annuels" (au sens IV<sup>e</sup> Directive) désignés sous le terme états de synthèse sont, dans le modèle dit "normal" au nombre de cinq : Bilan, Compte de Produits et Charges (C. P. C.), Etats des Soldes de Gestion (E. S. G.), Tableau de Financement (T. F.) et Etat des Informations Complémentaires (E. T. I. C.)

Dans un "modèle simplifié" réservé aux petites entreprises, les états de synthèse (simplifiés) sont au nombre de quatre, l'E. S. G. étant intégré pour partie au C. P. C., pour partie au T. F.

e) les méthodes d'évaluation

La Norme Générale présente les grandes lignes des méthodes d'évaluation, qui, dans le cadre du principe du "coût historique" définissent trois formes de la valeur : valeur d'entrée de l'élément, valeur actuelle à une date quelconque, valeur comptable nette... complétées par une quatrième, la "valeur nette d'amortissements".

Ainsi, sans entrer dans les détails techniques qui figureront dans le Plan Comptable Général des Entreprises et dans des Plans Particuliers (Banques, Assurances...), la Norme Générale fournit toute l'assise conventionnelle, conceptuelle, et technique de la "Comptabilité normalisée" (exposé en 50 pages environ, contre 400 dans le "Plan Comptable Général des entreprises")

## 2° - Le dispositif de fond

Malgré le caractère artificiel d'une distinction du "fond" et de la "forme", nous l'utiliserons ce qui nous permettra de présenter d'abord les principes comptables, les choix conceptuels, et les méthodes d'évaluation retenus, puis la codification et l'organisation comptable. La deuxième section B "Etats de synthèse" de cette seconde partie réalisera la ...synthèse du fond et de la forme, au service de "l'image fidèle".

### a) Principes comptables fondamentaux

La "Norme Générale" affirme explicitement et définit sept "principes comptables fondamentaux" :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes
- coût historique
- spécialisation des exercices (intégrant l'intangibilité du bilan d'ouverture/bilan de clôture)
- prudence
- clarté (bonne information ; non-compensation...)
- importance significative

Dans un souci pédagogique, la Norme présente de façon détaillée chacun de ces principes. Les événements survenus après la clôture de l'exercice sont particulièrement analysés. A leur sujet une disposition originale est retenue : obligation d'indiquer dans l'E. T. I. C la date d'établissement des états de synthèse ; "cette date est présumée être la plus proche de la date de première utilisation externe des états de synthèse, compte tenu d'un délai raisonnable pour leur élaboration".

### b) Finalité d'image fidèle

... comme dans la IV<sup>e</sup> Directive, avec obligation d'itérations (en vue d'une image fidèle) d'abord par compléments d'information dans l'annexe (E. T. I. C), ensuite par dérogations, dans les cas exceptionnels...

### c) Conception de l'analyse économique et financière

- Bilan : . périmètre patrimonial du bilan  
. analyse "fonctionnelle" (et non "liquidité")

. parallélismes actif circulant et passif circulant d'une part, trésorerie actif et trésorerie passif d'autre part ; d'où mise en évidence du "Fonds de roulement fonctionnel", du "besoin de financement global", de la "Trésorerie", et ce, nonobstant les "écarts de conversion".

. "rattachement" fonctionnel des créances et des dettes (sauf "intérêts courus non échus" en comptes de régularisation)

. inscription du Résultat net de l'exercice dans les capitaux propres.

- C. P. C. (= Compte de Résultat)

. analyse "par nature" des charges  
. parallélisme charges et produits  
. détermination d'un résultat d'exploitation, d'un résultat financier, d'un résultat sur opérations courantes (dit "résultat courant"), d'un résultat sur opérations non-courantes

- Bilan et C. P. C.

. amortissements et comptes dérogatoires  
. séparation des provisions "durables" pour risques et charges (financement permanent), des "autres provisions" (passif circulant)  
. inscription (directe ou par transfert de charges) dans une rubrique "Immobilisation en non-valeurs" des frais préliminaires, charges à répartir (frais d'acquisition des immobilisations, frais d'émission des emprunts), et primes de remboursement

- E. S. G.

. soldes économiques (Marge brute, production, consommation, valeur ajoutée, E. B. E.)

On notera que, malgré la volonté de répondre aussi à des besoins "macro-économiques", la valeur ajoutée a été définie en termes de "gestion" pour rendre plus pertinente l'analyse "micro-économique" : c'est ainsi que les redevances pour brevets et droits similaires ont été incluses dans la consommation (ou dans la production pour les produits) ; la comptabilité nationale ayant la possibilité de re-traiter la V. A. en utilisant l'information fournie dans l'annexe.

. résultat courant (avant impôts)  
. soldes financiers (capacité d'autofinancement ; autofinancement)

La capacité d'autofinancement retenue diffère de la C. A. F. du Plan français car elle n'inclut pas les dotations (nettes des reprises) aux provisions d'actifs et passifs circulants (cf. séparation signalée plus haut)

Par ailleurs, il n'a pas été prévu un calcul de l'excédent de trésorerie d'exploitation, malgré son grand intérêt, afin de ne pas alourdir le modèle.

- T. F.

. variations des masses du bilan (fonds de roulement ; besoin de financement global ; trésorerie)

. tableau des emplois et ressources (en flux pour les composantes du fonds de roulement)

d) Méthodes d'évaluation

Elles font l'objet d'une présentation très détaillée dans le P. C. M. :

- démarche méthodologique
- règles d'évaluation des éléments du patrimoine
- règles spécifiques pour les éléments dont la valeur dépend des fluctuations de change.

Le périmètre de la valeur d'entrée est conforme aux prescriptions de la IV<sup>e</sup> Directive (exclusion des frais d'administration générale, des surcoûts de sous-activité, des frais de recherche et développement, des charges financières)

Il faut toutefois noter que l'inclusion de charges financières dans le coût d'acquisition est possible si le cycle d'approvisionnement a une durée supérieure à un an. (cas non rare dans les pays en développement)

La valorisation des stocks se fait en FIFO ou en coût moyen.

L'amortissement est défini comme la répartition du montant amortissable (c'est-à-dire valeur d'entrée - valeur résiduelle prévue) sur la durée d'utilisation

Les pertes latentes et les gains latents de change sont enregistrés en écarts de conversion (actif ; passif) mais séparés en deux masses à l'actif (immobilisé et circulant) et symétriquement deux au passif ; les pertes latentes de change sont provisionnées (provisions durables ou provisions du passif circulant)

Plus de soixante pages du P. C. M. sont consacrées à l'exposé des méthodes d'évaluation, ce qui devrait en assurer une correcte assimilation par les utilisateurs.

e) Terminologie

Le P. C. M. comporte également une importante partie terminologique (définition de 200 termes en une quarantaine de pages) qui répond à des besoins évidents de formation au langage comptable et financier des utilisateurs du Plan.

3° - Le dispositif de forme

Nous incluons dans cette partie l'organisation de la comptabilité, la codification, la présentation des états de synthèse.

a) Organisation de la Comptabilité

Afin d'assurer la fiabilité des traitements comptables, la Norme Générale s'est voulue très précise en matière d'organisation de la comptabilité normalisée. Citons les principales dispositions explicites :

- tenue des comptes en monnaie rationale
- partie double
- description et classement des pièces justificatives
- livre-journal, grand-livre et balance avec obligation d'y distinguer les mouvements de l'exercice des soldes à nouveau (véritable comptabilité de flux.)
- procédures d'enregistrement ; correction d'erreurs

- procédures d'établissement des états de synthèse (au plus tard dans les trois mois de la clôture)
- procédures de traitement informatique
- descriptif des procédures et de l'organisation ...

b) Codification. Plan de Comptes

Codification décimale, dans la tradition du Plan français 1957.

Huit "classes" sont réservées à la comptabilité générale, 5 pour les "comptes de situation", 3 pour les comptes de gestion ... apparemment comme dans le plan 1957. Mais la nature de ces classes, et l'architecture des comptes sont différentes de celles de 1957.

1. Les classes de comptes de situation

- |   |   |                                       |
|---|---|---------------------------------------|
| 1 - Financement permanent                         | } | dont créances-dettes financières nées |
| 2 - Actif immobilisé                              |   | à plus d'un an                        |
| 3 - Actif circulant                               | } | dont créances-dettes financières nées |
| 4 - Passif circulant                              |   | à moins d'un an ou à un an            |
| 5 - Trésorerie (dont 51 T. Actif et 54 T. Passif) |   |                                       |

Ces classes forment les masses du bilan (sauf Trésorerie scindée en T. Actif et T. Passif pour conserver le "5" et marquer l'unité de la Trésorerie) :

Actif : 2 ; 3 et 51     ||     Passif : 1, 4 et 54

2. Les comptes

Leur codification comporte au moins 4 chiffres ce qui permet :

- de réserver des codes à 2 chiffres pour les rubriques du bilan (de même pour le CPC)

- de réserver les codes à 3 chiffres pour les postes du bilan (et du CPC)

Ce système permet la construction séquentielle du bilan et du CPC à partir de la balance (avantage informatique et pédagogique).

Ces avantages sont renforcés par la présence de "constantes" et de "parallélismes" dans la codification. (comme dans le Plan Français).  
Exemple : toutes les créances et dettes sont dans les rubriques 14, 24, 34, 44, 54 ...

### 3. Comptes de gestion

Classes 6 (charges), 7 (produits) et 8 (résultats) ... dont les subdivisions forment les rubriques du CPC :

61, 71, 81 : Charges, Produits, Résultats d'Exploitation  
63, 73, 83 : Charges, Produits, Résultats Financiers  
65, 75, 85 : Charges, Produits, Résultats Non-Courants

#### c) Présentation des états de synthèse

Comme dans toute "Normalisation-Codification", le PCM prévoit des présentations-type, de caractère général et obligatoire, mais sous deux "modèles" : le modèle "normal" et le modèle "simplifié" réservé aux petites entreprises ; il y a là aussi conformité avec la IVème Directive.

Il faut noter que l'annexe (E.T.I.C.) comporte elle-même un maximum de tracés standards ; ceci paraît alourdir le travail et l'information comptables mais présente l'avantage de simplifier la tâche des comptables d'entreprises et des cabinets qui n'ont qu'à remplir des rubriques déterminées et non à les concevoir. Toutefois le nombre des tableaux de l'E.T.I.C., représentant une vingtaine de pages au maximum, peut être un obstacle à la diffusion du PCM ; il va de soi que l'utilisation du "principe d'importance significative" pourrait réduire considérablement ce volume ; mais le recours à ce principe pose peut-être plus de problèmes qu'il n'en résoud aux "fabricants de comptes".

#### B - ETATS DE SYNTHESE

(voir pages suivantes)



10

**BILAN (ACTIF)**  
(modèle normal)

Exercice clos le .....

	ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRÉC.
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>IMMOBILISATION EN NON VALEURS (A)</b>				
	• Frais préliminaires				
	• Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	• Plus-values de remboursement des obligations				
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORÉES (B)</b>				
	• Immobilisations en recherche et développement				
	• Brevets, marques, droits et valeurs similaires				
	• Fonds commercial				
	• Autres immobilisations incorporees				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)</b>				
	• Terrains				
	• Constructions				
	• Installations techniques, matériel et outillage				
	• Matériel de transport				
• Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers					
• Autres immobilisations corporelles					
• Immeubles, corporels et cédés					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (D)</b>					
• Frais immobilisés					
• Autres créances financières					
• Titres de participation					
• Autres titres immobilisés					
<b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)</b>					
• Diminution des créances immobilières					
• Augmentation des dettes de financer					
<b>TOTAL I (A + B + C + D + E)</b>					
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	<b>STOCKS (F)</b>				
	• Marchandises				
	• Matières et fournitures consommables				
	• Produits en cours				
	• Produits achevés, en prod. final				
	• Produits finis				
	<b>CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)</b>				
	• Fournisseurs, débiteurs, avances et acomptes				
	• Clients et comptes rattachés				
	• Personnel				
• État					
• Comptes d'associés					
• Autres débiteurs					
• Créances de rattachés, Actif					
<b>TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)</b>					
<b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)</b> (Éléments circulants)					
<b>TOTAL II (F + G + H + I)</b>					
TRÉSORERIE - ACTIF	<b>TRÉSORERIE - ACTIF</b>				
	• Chèques et valeurs à encaisser				
	• Banques, T.G. et C.F.				
• Caisse, Régies d'assurances et équivalents					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL GÉNÉRAL I + II + III</b>					



(BILANCIER BOUTIQUE)

Exercice de ..... de .....

		OPERATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE 3 = 1 + 2	TOTALS DE L'EXERCICE PRECEDENT 4	
		Propriété Financière 1	Comptes en nature 2			
EXPLOITATION	I	PRODUITS D'EXPLOITATION				
		• Ventes de marchandises (en l'Etat)				
		• Ventes de biens et services produits Chiffre d'affaires				
		• Variations de stocks de produits (a) (1)				
		• Immobilisations produites par l'exercice pour cession				
		• Subventions d'exploitation				
		• Autres produits d'exploitation				
		• Reprises d'exploitations ; transferts de charges				
		Total I				
		II	CHARGES D'EXPLOITATION			
		• Achats revendus (2) de marchandises				
		• Achats consommés (2) de matières et fournitures				
		• Autres charges diverses				
	• Impôts et taxes					
	• Charges de personnel					
	• Autres charges d'exploitation					
	• Dotations d'exploitations					
	Total II					
	III	RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				
FINANCIER	IV	PRODUITS FINANCIERS				
		• Produits des titres de participation et autres titres immobilisés				
		• Gains de change				
		• Intérêts et autres produits financiers				
		• Reprises financières ; transferts de charges				
		Total IV				
		V	CHARGES FINANCIÈRES			
		• Charges d'intérêts				
		• Pertes de change				
		• Autres charges financières				
	• Dotations financières					
	Total V					
	VI	RESULTAT FINANCIER (IV-V)				
	VII	RESULTAT COURANT (III + VI)				
NON COURANT	VIII	PRODUITS NON COURANTS				
		• Produits des cessions d'immobilisations				
		• Subventions d'équilibre				
		• Reprises sur immobilisations d'investissement				
		• Autres produits non courants				
		• Reprises non courantes ; transferts de charges				
		Total VIII				
		IX	CHARGES NON COURANTES			
		• Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées				
		• Subventions accortées				
	• Autres charges non courantes					
	• Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions					
	Total IX					
	X	RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)				
	XI	RESULTAT AVANT IMPOTS (VII + X)				
	XII	IMPOTS SUR LES RESULTATS				
	XIII	RESULTAT NET (XII-XI)				

XIV	TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)				
XV	TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)				
XVI	RESULTAT NET (total des produits - total des charges)				



### 3° ETAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G.)

I. TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R.)

Exercice de \_\_\_\_\_

de \_\_\_\_\_

			EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	1	Ventes de marchandises (en Fides)		
	2	- Achats revendus de marchandises		
I	=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT		
II	+	PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3 + 4 + 5)		
	3	+ Ventes de biens et services produits		
	4	+ Valeurs ajoutées de produits		
	5	+ Immobilisations produites par l'exercice pour elle-même		
III	-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6 + 7)		
	6	+ Achats consommés de matières et fournitures		
	7	+ Autres charges courantes		
IV	=	VALEUR AJOUTEE (1 + II - III)		
	8	+ Subventions d'exploitation		
	9	- Impôts et taxes		
	10	- Charges de personnel		
V	=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)		
	=	INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)		
	11	+ Autres produits d'exploitation		
	12	- Autres charges d'exploitation		
	13	+ Reprises d'exploitations ; transferts de charges		
	14	- Dotations d'exploitations		
VI	=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)		
VII	=	RESULTAT FINANCIER		
VIII	=	RESULTAT COURANT (+ ou -)		
IX	=	RESULTAT NON COURANT		
	15	- Impôts sur les résultats		
X	=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)		

### II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.) - AUTOFINANCEMENT

	1	Resultat net de l'exercice :		
		+ Bénéfice +		
		+ Perte -		
	2	+ Dotations d'exploitations (1)		
	3	+ Dotations financières (1)		
	4	+ Dotations non courantes (1)		
	5	- Reprises d'exploitations (2)		
	6	- Reprises financières (2)		
	7	- Reprises non courantes (2) (3)		
	8	- Produits des cessions d'immobil.		
	9	+ Valeurs nettes d'arrêts, des ventes, cédées		
I		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)		
	10	- Distributions de bénéfices		
II		AUTOFINANCEMENT		

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants à la trésorerie  
 (2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie  
 (3) Y compris reprises sur subventions d'investissement.

NOTA : Le calcul de la CAF peut également être effectué à partir de l'E.B.E.



**4° TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE**  
(modèle normal)

I. SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN

Exercice de ..... de .....

MASSES	Exercice a	Exercice préc. b	Variations a - b	
			Emploi c	Ressources d
1. Financement PERMANENT	X	X	X	X
2. Masses actives immobilisées	X	X	X	X
3. FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2) (A)	X	X	X	X
4. Actif circulant	X	X	X	X
5. Masses passives circulantes	X	X	X	X
6. RESORT DE FINANCEMENT GLOBAL (B)	X	X	X	X
7. TRÉSORERIE NETTE (ACTIF-PASSIF) = A - B	X	X	X	X

II. EMPLOIS ET RESSOURCES

	EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
<b>I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)</b>				
• AUTOFINANCEMENT (A)		X		X
• Capitaux d'autofinancement				
• Distributions de bénéfices				
• CÉSSIONS ET RÉDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		X		X
• Cessions d'immeubles, usages				
• Cessions d'immeubles affectés				
• Cessions d'immeubles libres				
• Réintégrations par créances non réglées				
• ALIMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS (C)		X		X
• Augmentations de capital, apports				
• Subventions d'investissement				
• AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D)		X		X
(autres de passifs de remboursements)				
<b>TOTAL I - RESSOURCES STABLES (A + B + C + D)</b>				
<b>II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)</b>				
• ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	X		X	
• Acquisitions d'immeubles				
• Acquisitions d'immeubles affectés				
• Acquisitions d'immeubles libres				
• REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)	X		X	
• REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	X		X	
• EMPLOIS EN MONNAIE (H)	X		X	
<b>TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E + F + G + H)</b>				
<b>III. VARIATION DU RESORT DE FINANCEMENT GLOBAL (B-F-G)</b>				
<b>IV. VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>				



5° - ETAT DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (E.T.I.C)

A. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

- A1. Principales méthodes d'évaluation spécifiques à l'entreprise
- A2. Etat des dérogations
- A3. Etat des changements de méthodes

B. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AU BILAN (B L)  
ET AU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

- B1. Détail des non-valeurs
- B2. Tableau des immobilisations
- B2Bis. Tableau des amortissements
- B3. Tableau des plus ou moins values sur cessions ou retraits d'immobilisations
- B4. Tableau des titres de participation
- B5. Tableau des provisions
- B6. Tableau des créances
- B7. Tableau des dettes
- B8. Tableau des sûretés réelles données ou reçues
- B9. Engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit-bail
- B10. Tableau des biens en crédit-bail
- B11. Détail des postes du C P C
- B12. Passage du résultat net comptable au résultat net fiscal
- B13. Détermination du résultat courant après impôts
- B14. Détail de la taxe sur la valeur ajoutée

C. AUTRES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- C1. Etat de répartition du capital social
- C2. Tableau d'affectation des résultats intervenus au cours de l'exercice
- C3. Résultats et autres éléments caractéristiques de l'entreprise au cours des trois derniers exercices
- C4. Tableau des opérations en devises comptabilisées pendant l'exercice
- C5. Datation et événements postérieurs

6° - ETATS DE SYNTHESE DU MODELE SIMPLIFIE

4 états seulement (Bilan, CPC, TF et ETIC) de même structure que le modèle normal, mais moins analytiques.

C'est ainsi que le bilan ne compte que 35 postes (50 dans le Plan 1957) et le CPC 20 (40 dans le Plan 1957).

L'ETIC ne compte que huit états, au maximum.

Ces états financiers sont donc particulièrement simples ; le système de comptes est totalement emboîtable dans le système normal.

## CONCLUSION

- 303 -

Le projet marocain de normalisation comptable participe incontestablement au mouvement international d'harmonisation comptable, en respectant notamment la quasi-totalité des dispositions de la IV<sup>ème</sup> Directive (et aussi de la VII<sup>ème</sup> Directive, dans les vingt pages consacrées à la consolidation, non évoquées dans cet article).

Mais cette normalisation va beaucoup plus loin que ne le prévoit la Directive, puisque c'est une normalisation-codification qui ne se limite pas aux "outputs" de la comptabilité mais remonte, en amont des états financiers, aux comptes eux-mêmes, à leur architecture et à leur définition, à leur codage, à leurs règles de fonctionnement et de tenue ; elle crée ainsi le langage commun comptable et financier et la méthodologie d'analyse de l'activité d'entreprise dont les pays en développement ont un impérieux besoin, au niveau des agents économiques comme à celui de l'Etat.

Le PCM ne prétend pas à l'originalité qui serait synonyme d'isolationnisme comptable, dans le contexte des échanges internationaux, et sa parenté avec les modèles européens de normalisation-codification est évidente, notamment avec le modèle français qui utilise la même langue, mais non exactement le même langage.

Le PCM présente nombre de particularités qui témoignent de la volonté d'adaptation au cadre national qui a présidé à son élaboration :

- volonté "pédagogique" que traduit l'aménagement très détaillé de ses dispositions
- volonté de simplification de certains "outputs" (telle la capacité d'autofinancement) au prix du recours à des règles impératives (telle la dichotomie "provisions durables et "autres provisions" dans des domaines où il n'existe pas de théorèmes, mais seulement des conventions (contenu du concept de C.A.F. par exemple)
- volonté d'unification et de contrôle des pratiques, par un ensemble de dispositions très drastiques
- volonté d'élargissement de la "sphère" comptable de l'économie, par création d'un modèle d'états très simplifiés
- volonté de faciliter les traitements informatiques.

Certes les contempteurs de la normalisation-codification reprocheront au PCM de ne pas apporter aux entreprises l'instrument de suivi et de contrôle de leur gestion qui leur est indispensable si elles veulent améliorer performances et résultats.

Cette critique n'est pas acceptable : aucun pays - autre que collectiviste - n'impose et ne planifie la "comptabilité analytique" de gestion ; dans une économie libérale le normalisateur comptable ne saurait imposer aux entreprises des modèles rigides d'analyse et de représentation de leur gestion interne, qui doivent être choisis par chaque firme en fonction de sa politique et de sa stratégie, de sa structure et de son organigramme, de ses méthodes de gestion ...

Le PCM n'impose donc pas, mais recommande expressément la tenue d'une "comptabilité analytique", dont il fournit d'ailleurs un cadre comptable et une nomenclature de comptes.

L'amélioration de la gestion des entreprises, qui repose sur l'existence d'un système comptable interne, dépend avant tout de la formation des dirigeants et cadres ; mais la normalisation de la comptabilité générale contribue puissamment à créer les conditions et le climat propices à cette formation : c'est ainsi que la rigueur des définitions des méthodes d'évaluation ne peut que conduire les firmes à mettre en place cette "comptabilité de gestion".

C'est pourquoi le "Code général de la Normalisation Comptable" devrait permettre au Maroc d'accomplir avec succès les nouvelles étapes de son développement.

BIBLIOGRAPHIE

- M. BROMWICH      The economics of accounting standard setting. Prentice Hall  
1985
- R. COLASSE      La notion de normalisation comptable. Revue Française de  
Comptabilité 09.1987
- Conseil National de la Comptabilité. Harmonisation des normes comptables  
(France)      Bulletin 04.1985
- Plan Comptable Général 1987
- A.J.H. ENTROVEN      Accounting Education, its importance and requirements, an  
economic development focus      Mexico 1982
- FASB et IASC      Conceptual Framework.      1983 à 1987
- R.D. NAIR et RITTENBERG. The standards overload issue. Univ. Wisconsin 1982.
- C. NOBES      L'influenza internationale ; l'antidote est disponible.  
World Accounting 03.1985
- O.C.D.E.      Harmonisation des normes comptables. Réalisations et  
perspectives.      O.E.C.D. 1986
- C. PEROCHON      Asia and Pacific Conference (IFAC) on Accounting Education  
for development. "Plan Comptable Général et Développement  
économique"      Manille. 11.1984
- C. PEROCHON      Comptabilité nationale et Comptabilités d'entreprises.  
Thèse Doctorat Paris I 1971
- Revue de Droit Comptable. La notion du résultat.      Décembre 1987
- Revue Française de Gestion. Cultures nationales et gestion. V.a. n°64 Oct. 1987
- SOLOMONS      . The political implications of accounting standards.  
Acc. and Business Research 06.1983